

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 23 février 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1990 portant création d'une mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste et de France Télécom, modifié par l'arrêté du 23 février 2001 ayant modifié sa dénomination ;
Vu l'arrêté du 17 août 2009 portant nomination, notamment, de Mme Nathalie ROUX dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Nathalie ROUX, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier, à compter du 19 mars 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 23 février 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,*
Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE